

Nouvelles modalités d'inscription
Cantine scolaire et garderie périscolaire
Règlement

Nouvelles modalités d'inscription

Périodicité : Inscriptions à la semaine

Délais : Au plus tard le jeudi à 9h, pour la semaine suivante.

Dépôt des fiches d'inscription dans la boîte aux lettres « Cantine/Garderie » située à l'extérieur de l'école.

(Pour la semaine de rentrée de septembre : avant le jeudi 30 août à 9h)

Primaire : Attention !

Après 17h, l'école primaire est fermée.

Veillez à bien inscrire votre enfant en garderie lorsque cela est nécessaire pour éviter qu'il échappe à la vigilance des adultes et qu'il ne soit livré à lui-même.

Tarifs : **Garderie** : 2.5€ matin **ou** soir / 4€ matin **et** soir
 Cantine : 2.20€/repas

Vente des tickets : Lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 19h à la cantine
(chemin du Mont Breuvart)

Fiches d'inscription : Disponibles à la cantine lors de l'achat des tickets et téléchargeables sur le site de la commune : <http://www.bouvigny-boyeffles.fr/>
(Section: Services municipaux → Service cantine garderie)

Changements exceptionnels :

Pour faciliter l'organisation de l'accueil et garantir la sécurité des enfants, les changements doivent être exceptionnels.

Ils devront être notifiés par écrit, daté et signé (hors sms et mail) **24h à l'avance**.

Pour les urgences : ☎ Cantine/Garderie : 03.21.29.29.69

Modalités d'accueil des enfants en garderie

Horaires : le lundi, mardi, jeudi et vendredi
à partir de 7h30 le matin, et jusque 19h le soir.

Garderie maternelle : à la cantine, chemin du Mont Breuvart.

Garderie Primaire : à la Maison des Jeunes, 2 grand rue.

Les enfants sont pris en charge après la classe par le personnel communal.

Les collations : Le petit déjeuner est servi jusque 8h20 le matin.
Le goûter est servi à l'arrivée des enfants en garderie le soir.